

Numéro

8

INFOS

Breuil - Chevillon - Sommeville

3^{ème} trimestre 2016

Le pont Saint-Germain à Chevillon
par Anna Marciset

P. 3

Travaux



P. 6

Propreté



P. 7

Vie communale



www.communedechevillon.fr

Le mot de l'équipe municipale.



En cette fin d'été un certain nombre de tâches ont été achevées. Certaines sont visibles par tous comme la réfection des trottoirs de la rue de la Gare terminée au mois d'août. Un autre projet à plus long terme est en cours d'achèvement ; il s'agit du plan local d'urbanisme. Commencé en avril 2011 par la précédente municipalité ce projet avait été mis en sommeil quelque temps avant les élections. Nous avons souhaité le remettre en route pour que notre commune puisse faire valoir ses choix dans la future communauté d'agglomération.

La phase finale a débuté le 22 août dernier avec la mise en place d'une enquête publique qui s'achèvera le 22 septembre. Chacun peut consulter le projet en mairie et faire part de ses remarques auprès de la municipalité et du commissaire enquêteur désigné à cet effet par le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne.

Des projets vont être finalisés dans les prochaines semaines et les prochains mois comme la mise en application du nouveau plan de circulation qui a été accepté par les services de l'Etat, la construction d'un ossuaire à Sommeville dont nous avons reçu l'assurance de subventions de la région « Grand Est », la construction d'aire de jeux et la réfection de l'école primaire.

De fait de la réunion en 2017 de la communauté de communes de la vallée de la Marne avec l'agglomération de Saint-Dizier-Der, un certain nombre de compétences communales seront gérées à l'avenir par l'agglomération : il s'agit notamment des ordures ménagères, de la médiathèque et de la micro-crèche.

Nous vous souhaitons une bonne lecture.

MAIRIE : 42, Grande Rue • 52170 CHEVILLON
Tél. : 03 25 04 40 89 • Fax : 03 25 04 98 40
mairie.chevillon@wanadoo.fr - site internet



Sommaire

p 2 Le mot de l'équipe municipale

p 3

p 4 Travaux et aménagements

p 5

p 6 Propreté

p 7 Vie communale

p 8 Agenda



RÉDACTION :
Hubert HUSSON
Équipe municipale
CONCEPTION GRAPHIQUE
ET IMPRESSION :
CENTAURE Communication
PHOTOS :
Hubert HUSSON
Dominique MERCIER
Christelle MARTIN
Bulletins imprimés sur papier
issu de forêts gérées
durablement
Tirage à 650 exemplaires

Travaux et aménagements

Zone récréative de la Brunette

Les travaux d'aménagement du quartier Nord du village ont été poursuivis et chacun peut admirer la réhabilitation du lavoir de « la Brunette ». Deux aires de pique-nique ont été réalisées et elles seront bientôt équipées de tables et de bancs. La voirie va être refaite, des places de parking aménagées et surtout une aire de jeux pour la petite enfance dont l'étude est déjà bien engagée verra le jour au cours de l'année 2017. Souhaitons que ce site ne continue pas à attirer des jeunes désœuvrés qui passent une partie de leur temps à détériorer les biens communaux ; certains ont déjà pu être identifiés et s'exposent à des poursuites en cas de récidive.



Bornes à incendie

A la demande du service départemental d'incendie, Les 20 bouches à incendie de la commune (6 à Sommeville, 14 à Chevillon) ont été repeintes par le jeune Thimothé Cotton embauché pour un mois durant l'été; elles sont maintenant identifiées par un numéro pour chaque village. A Sommeville il en a profité pour repeindre la grille de la mairie.

Nouvel employé municipal

Le 2 mai dernier Lucas Colin est venu compléter l'équipe technique de la commune qui ne comptait plus que deux membres. Titulaire d'un bac professionnel en gestion des milieux naturels et de la faune, il sera chargé, entre autres, des plantations et de l'entretien du jardin médiéval dont la rénovation est pratiquement terminée. Agé de 21 ans, Lucas est également sapeur-pompier au centre de secours de Chevillon.



De nouveaux lampadaires ont été installés. Une demande de subvention a été faite pour le revêtement des trottoirs. Ces travaux seront réalisés au printemps prochain par l'entreprise Savoldelli.

Nous profitons de cette information pour demander à toute personne des trois villages de signaler les lampes défectueuses ; en effet la maintenance par la société Martini est prévue en septembre.

Lampadaires à Sommeville

Dans la continuité de l'enfouissement des réseaux de la rue du château à Sommeville, de



Travaux et aménagements

Groupe scolaire élémentaire

Un bureau d'études examine actuellement ce dossier qui concerne la rénovation thermique, l'accessibilité ainsi que la réfection intérieure du bâtiment. Le chiffrage entraînera le dépôt de plusieurs dossiers de financement.

Mis en service en décembre 1959, le groupe scolaire ne correspond plus aux normes d'accessibilité, d'isolation thermique et phonique.

Le groupe scolaire en août 2016.



Gymnase et passerelle de la Grenouille

Les dossiers poursuivent leur cours dans les procédures administratives. Les premiers « coups de pioche » devraient se concrétiser au premier semestre 2017. Ces travaux à la charge de la communauté de communes de la vallée de la Marne seront poursuivis par la communauté d'agglomération Saint-Dizier-Der et Blaise.

Travaux de fauchage et d'égavage sur les voies communales

Après avoir rafraîchi les cuvettes permettant l'évacuation de l'eau sur les routes communales afin d'éviter une érosion accélérée de la rive de la chaussée, le tracteur communal sera utilisé courant octobre pour procéder aux fauchages et aux élagages indispensables pour améliorer la visibilité.



Trottoirs à Breuil-sur-Marne

Afin d'apporter équitablement davantage de propreté à nos trois villages, les trottoirs seront prolongés à la sortie Sud du village jusqu'au chemin des Fontenelles.

Arbres dangereux à Breuil

Le conseil départemental a mis en demeure la municipalité d'abattre entre Breuil et Chatonrupt les arbres qui menacent la circulation sur la RD 335. Les agents de l'ONF sont chargés du suivi du dossier. Les travaux sont programmés durant les vacances de la Toussaint afin de ne pas perturber les



transports scolaires car la route devra être coupée.

Travaux et aménagements

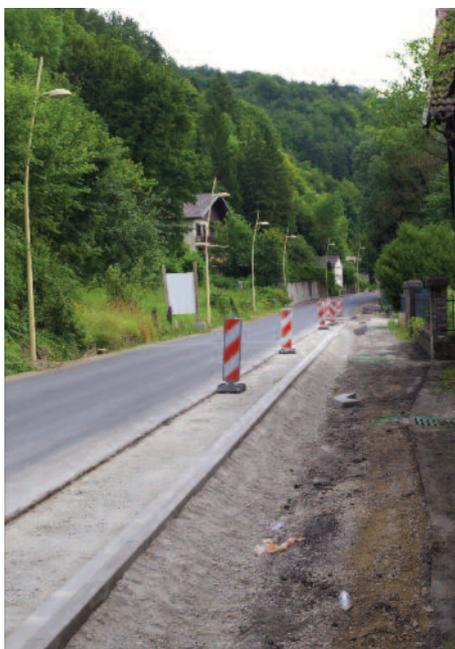
Travaux rue de la Gare

Le conseil municipal a décidé voilà plusieurs mois la réfection et la construction de trottoirs depuis le passage à niveau du chemin de fer jusqu'à l'usine du fourneau. La commission d'appel d'offres a statué le 18 mars dernier sur l'entreprise chargée d'effectuer les travaux : le choix s'est porté sur l'entreprise Colas qui offrait les meilleurs prix et les meilleurs délais de réalisation. Une réunion d'information s'est tenue à la salle des fêtes pour préciser le déroulement des travaux ainsi que ce qui serait effectivement réalisés.



Plusieurs personnes ont en profité pour émettre des suggestions et faire part de leurs inquiétudes. Quelques habitants ont profité de la présence de l'entreprise sur place pour faire effectuer, à leurs frais, des travaux personnels.

Les travaux ont été achevés dans les délais et plusieurs modifications ont été apportées. Désormais les piétons peuvent se rendre en toute sécurité de la gare au village centre. Dans le même temps la lutte contre la vitesse excessive des véhicules a été renforcée par l'aménagement d'une écluse de circulation au niveau du « fourneau ».



La signalisation dans la traversée de Chevillon va être mise en place avant la fin de l'année ; une voie piétonne sera matérialisée de la ligne de chemin de fer au lavoir saint Germain ; les véhicules ne pourront plus stationner de ce côté de la chaussée. Un arrêté de circulation sera adressé à la préfecture et aux services de police qui seront chargés de veiller à son application. Nous vous encourageons à respecter ces nouvelles règles.



Propreté

Tri des déchets : Respectez les consignes !

Le syndicat de ramassage des ordures ménagères nous a signalé des problèmes lors de la collecte et nous rappelle les consignes suivantes ;

Devant la recrudescence des dépôts de déchets verts (tonte, branchages, restes de taille, mauvaises herbes,...) présentés à la collecte des déchets ménagers, il est nécessaire de rappeler que ces derniers ne sont pas considérés comme des ordures ménagères et ne sont donc pas ramassés. Ces déchets doivent être déposés en déchetterie ou compostés.

Le prestataire du service a interdiction de collecter :

- Les bacs ou sacs contenant du verre,
- Les encombrants,
- Tout sac bleu ou jaune contenant des ordures ménagères,
- Les bacs ou sacs contenant des déchets verts.



Pour les professionnels, seule une quantité de 1 100 litres hebdomadaires de déchets assimilés à des ordures ménagères est tolérée. Un autocollant précisant le refus de collecte sera apposé sur les contenants concernés. Pour toute question, contactez le SMICTOM Nord au 03.25.55.54.19.

Balayage de la voirie communale

A chacun des passages de la balayeuse intercommunale, les employés municipaux procèdent, la veille, à l'installation de panneaux informant les habitants afin de faciliter le nettoyage devant chaque habitation. Lorsque des véhicules sont malgré tout garés, la balayeuse ne peut faire un travail efficace puisque la continuité du nettoyage est interrompue. Il est regrettable que l'effort demandé, une fois par mois, ne soit pas fourni par tous pour davantage de propreté dans notre commune.

Chiens errants

1^{er} point : constat de divagation.

Selon l'article L 211-23 du code rural est considéré comme étant en état de divagation tout chien « qui n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument permettant son rappel ou qui est éloigné de son propriétaire d'une distance dépassant 100 mètres ».

2^{ème} point : dangerosité potentielle de l'animal.

Si cette situation se répète le maire peut exiger que le chien soit tenu en laisse et muselé. Il peut également faire procéder à une évaluation du comportement agressif de l'animal (art. L 211-14-1 du code rural, les frais d'évaluation étant à la charge du propriétaire.)

Si ce comportement agressif est constaté, le maire peut décider que l'animal soit placé dans un lieu de dépôt, une fourrière, par exemple. Afin de limiter la prolifération des chats errants, une étude est engagée avec la S.P.A. pour stériliser les animaux non identifiables par un tatouage ou une puce électronique.



Vie communale

Coulée de boue à Breuil

Dans l'après-midi du vendredi 22 juillet 2016, un fort orage s'est abattu sur le village de Breuil-sur-Marne. Une énorme quantité d'eau a dévalé les coteaux ouest et a provoqué une inondation spectaculaire au lieu-dit « le Hauvion » sur la propriété de M. et Mme Joël Marchandé. Plusieurs parties de la commune ont été privées d'électricité ; à cause d'un arbre tombé sur la ligne électrique qui l'alimente, le hameau de la Landre ne sera dépanné que vers 22h30.

Une demande de déclaration de catastrophe naturelle auprès de la préfecture de Chaumont est en cours d'instruction.



Lavoir de Breuil

La commune a acquis pour 1500 euros ce lavoir qui servira de lieu de stockage pour le sel de déneigement. La toiture sera rénovée au cours de l'hiver prochain par les agents techniques de la commune.



Exposition à la Médiathèque

Le vendredi 12 août a été inaugurée une exposition d'aquarelles réalisées par Anna Marciset et Jean-Pierre Boespflug, bien connu à Chevillon. Les tableaux présentés concernent des lieux connus de nos villages ainsi que plusieurs châteaux haut-marnais.



Salle des fêtes de Sommeville

Des travaux ont été effectués pour améliorer la sécurité de la salle ; les services de la préfecture et du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) les ont validés. La capacité d'accueil maximale est de 60 personnes, soit une personne pour 1 m². Dans un avenir proche des travaux seront engagés pour favoriser l'accessibilité des personnes handicapées.

Affouages

Les habitants de la commune peuvent s'inscrire en mairie pour les affouages 2016 jusqu'au 30 septembre. M. Nathan Guilminot, agent ONF, sera présent lors de l'attribution des lots pour rappeler à chacun les obligations de sécurité et d'exploitation. Seules les personnes ayant terminé leur coupe précédente pourront prétendre à une nouvelle attribution.

NAP (nouvelles activités périscolaires)

Comme les deux années scolaires précédentes, les enfants scolarisés pourront s'inscrire auprès des enseignants de la maternelle et du primaire pour les activités du vendredi après-midi. La gratuité pour les familles sera reconduite durant l'année scolaire 2016-2017.



À
vos
agendas !

Ramassage des encombrants

Le calendrier a été fixé ainsi : Le 26 septembre pour Chevillon ; Le 27 pour Sommeville ; Le 28 pour Breuil. Sont considérés comme encombrants les appareils électro-ménagers, le mobilier et la literie. S'inscrire à la mairie en précisant votre adresse et la nature des objets à ramasser.

Représentations des Trois coups

Dimanche 18 septembre 15 h ; Vendredi 23 septembre 20h30 ; Dimanche 25 septembre 15h.

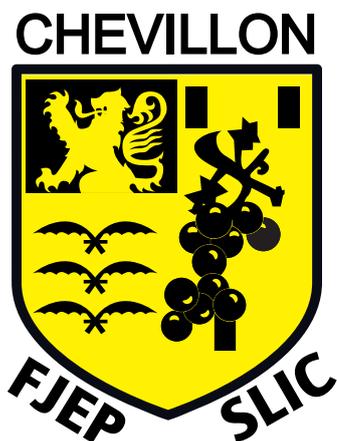
Cross départemental des sapeurs-pompiers

Le 19 novembre 2016 est organisé le championnat départemental de cross-country à Chevillon afin de procéder aux sélections en vue des finales nationales.

Une course populaire de 4 à 5 km ouverte à toutes les personnes majeures est organisée en même temps ; le secrétariat pour les inscriptions sera ouvert à 13h15. Les épreuves débuteront à 13h45 pour les catégories les plus jeunes. La course populaire partira à 14h30 sur la place de l'Ariet.

Transport scolaire

Dans sa réglementation, le conseil départemental impose cette année, sans possibilité de dérogation, la présence d'un accompagnateur dans les bus scolaires transportant des élèves de maternelle. Sur les trois circuits concernés, la communauté de communes de la vallée de la Marne, a pourvu trois postes pour assurer le service de surveillance des élèves.



Le F.J.E.P.-S.L.I.C. fête ses 50 ans

Créé officiellement le 13 janvier 1966 en sous-préfecture de Saint-Dizier, le SLIC (Sport et Loisirs Intercommunaux de Chevillon) auquel fut ajouté FJEP (Foyer des Jeunes et d'Éducation Populaire) a fêté ses 50 ans durant cette saison 2015-2016. Une grande fête a célébré cet anniversaire au gymnase le 9 avril dernier, avec une exposition retraçant la vie du club année par année et un repas dansant animé par Christopher Muel en première partie et un orchestre de Nancy en seconde. Ce fut une magnifique soirée pour les 350 personnes présentes, invité, sponsors, supporters et amis et bien sûr joueuses et joueurs et dirigeants.

Sur le plan sportif, la saison fut également brillante et les 161 licencié(e)s ont représenté fièrement et dignement le club avec un record de 13 équipes engagées en compétitions départementales (6) et régionales (7). Les résultats attestent du bon comportement de ces équipes avec un titre de championnes départementales en +de 16 ans féminines, un titre de champions régionaux en étant invaincus pour les –de 18 ans masculins et des places de 2^{èmes} ou 3^{èmes} en championnats régionaux pour les – de 15 ans (garçons et filles) et les – de 13 ans (garçons et filles). Il faut ajouter à cela 5 coupes départementales sur 5 participations + de 16 ans pré-nationaux, - de 18 ans masculins, - de 15 ans masculins et féminines, - de 13 ans féminines) et enfin une coupe régionale avec les + de 16 ans masculins qui ont fait le doublé.

L'assemblée générale du 26 juin en présence de Monsieur le Maire ne pouvait se dérouler que dans une excellente ambiance, soulignant la bonne santé du SLIC et confirmant que c'était « plus qu'un club, une famille ».